

LES POSTES

LES MESURES DISCIPLINAIRES À L'ENDROIT DES MEMBRES DU SPC IMPLIQUÉS DANS LA GRÈVE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. La direction des Postes a expédié une lettre à des centaines de membres du Syndicat des postiers du Canada les menaçant de mesures disciplinaires et affirmant que la lettre serait versée dans leur dossier personnel. Cette lettre a été adressée pas seulement aux dirigeants mais, à certains endroits, à l'ensemble des membres du Syndicat et ce geste ne peut être interprété que comme une mesure de harcèlement. Pourtant, le ministre des Postes avait promis qu'il n'y aurait pas de harcèlement. Alors peut-il dire à la Chambre s'il savait que des milliers de syndiqués recevraient la lettre et peut-il nous promettre qu'il demandera aux responsables des Postes de ne pas verser ces lettres dans les dossiers des travailleurs?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, quand j'entends une question comme celle-là, je me demande si le député ne veut pas plutôt protéger les travailleurs participant à des activités illégales ou à des manœuvres visant à semer le désordre dans les services postaux?

M. Broadbent: La barbe!

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, j'ai bien précisé à la presse qu'il n'y avait pas de chasse aux sorcières au ministère des Postes mais que nous avons l'intention de faire justice.

Des voix: Bravo!

M. Lamontagne: Permettez-moi de citer un extrait de la lettre que nous avons envoyée à de nombreux employés:

Vous serez avertis de toute mesure administrative ou disciplinaire qui pourrait être prise suite à vos activités.

Un des articles de la convention collective stipule que l'employeur doit envoyer ces lettres dans les dix jours suivant toute accusation ou allégation portée contre les employés. Là où il n'y aurait pas d'allégation ou d'accusation, ces lettres seront retirées. Nous avons eu dix jours pour le faire et je pense qu'en toute justice, nous devons le faire.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Étant donné qu'à notre époque après une grève prolongée, dans toutes les relations de travail dans le secteur privé, l'employeur n'entreprind jamais une chasse aux sorcières ni n'envoie de lettres comme le ministre des Postes le fait, celui-ci pourrait-il nous garantir que ces lettres ne demeureront pas de manière permanente dans les dossiers des membres du Syndicat des postiers du Canada?

Questions orales

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, il est clair que nous ne parlons que d'un seul syndicat, celui des postiers du Canada. J'aimerais demander au député de lire l'acte constitutif de ce syndicat, lequel stipule qu'il ne doit pas y avoir de fraternisation avec la direction du ministère. Il refuse complètement toutes négociations ou communications avec elle. Comment pouvons-nous...

M. Rodriguez: Répondez à ma question.

M. Lamontagne: C'est ce que je fais. Et lorsque l'on parle d'un syndicat comme celui-ci, lorsqu'on voit à la télévision et qu'on lit dans la presse ce que font ses dirigeants et même ce que M. McDermott, président du CTC, a dit à ce sujet, je me demande si le député n'est pas un de ses porte-parole.

* * *

LES SPORTS

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (santé et sport amateur). Le 24 mai, j'ai envoyé au ministre une lettre restée jusqu'ici sans réponse. Je voudrais lire un extrait de cette lettre pour bien situer ma question:

La semaine dernière, notre Chambre a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle nous faisons état de nos inquiétudes à l'égard des atteintes portées à la liberté de pensée et d'expression en Union soviétique comme en témoigne les procès qui se tiennent actuellement.

Étant donné que les prochains Jeux olympiques auront lieu à Moscou, pourriez-vous me dire si votre ministère a pris certaines dispositions pour revoir notre position au sujet de notre participation aux Jeux de Moscou?

Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

● (1502)

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député n'ait pas reçu de réponse. Je verrai à ce que cela soit fait sur-le-champ.

Pour répondre à sa question cependant, je conçois qu'il puisse y avoir des boycottages à l'endroit d'un sport donné, mais si l'objectif visé est étranger au sport lui-même, je ne pense pas que le sport devrait être utilisé comme moyen de rétorsion.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, pour être logique, et je sais que le gouvernement veut toujours faire preuve de logique, le ministre est-elle disposée à appliquer cette politique à tous les autres pays où la discrimination est chose courante?

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, étant donné que plus du tiers des membres de l'équipe olympique russe sont juifs, je pense que la question du député n'a pas sa raison d'être.